



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 4 JUILLET 2016 À 20H30**

L'an deux mille seize,

Le quatre juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE (à partir de 20h45), Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS (à partir de 20h50), Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Karine DUBOIS à Agathe SCARDILLI.

Carla MARTINS-NETO à Monsieur le Maire.

Absents :

Muriel DEGAVRE (de 20h30 à 20h45).

Capucine DESBOIS.

Christophe GOETHALS (de 20h30 à 20h50).

Secrétaire de séance : Agathe SCARDILLI.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h40.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2016.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2014-04/18 du 29 avril 2014, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

N° 19 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée de la fête du village

N° 20 : Fixation des tarifs de droits de voiries à l'occasion de l'organisation du vide-greniers municipal le 11 septembre 2016

N° 21 : Contrat de cession présenté par Bruno LARIOS pour l'installation et l'animation d'un trampoline sur les pelouses de l'Espace JKM lors de la fête du village

N° 22 : Contrat de prestation de service avec l'entreprise Adaptée AVENIR APEI concernant le désherbage d'espaces plantés sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N° 23 : Marché de services d'assurances (4 lots)

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2016-07/45 : Convention d'utilisation partagée de locaux à intervenir avec la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'exercice de la compétence « gestion de l'accueil de loisirs »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'utilisation partagée de locaux à intervenir avec la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'exercice de la compétence « gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire » fixant ainsi les modalités d'utilisation desdits locaux pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER , Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/46 : Convention avec le département des Yvelines fixant les modalités de remboursement des travaux effectués sur domaine public pour l'assainissement du centre commercial du hameau de la Tuilerie Bignon dans le cadre de la déviation de la RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la commune et le département des Yvelines, fixant les modalités de remboursement des travaux effectués pour l'assainissement du centre commercial du hameau de la Tuilerie Bignon dans le cadre de la déviation de la RD307.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER , Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/47 : Convention avec la SCI DISC'KING IMMO fixant les modalités de remboursement des travaux effectués sur domaine public pour l'assainissement du centre commercial du hameau de la Tuilerie Bignon dans le cadre de la déviation de la RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la commune et la SCI DISC'KING IMMO fixant les modalités techniques et financières des travaux effectués sur le domaine public pour l'assainissement du centre commercial du hameau de la Tuilerie Bignon dans le cadre de la déviation de la RD307.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER , Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/48 : Convention relative au financement par la commune de Saint-Nom-la-Bretèche du rehaussement de la butte du Clos Saint-Nom dans le cadre de l'opération de déviation et d'aménagement sur place de la RD307

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

APPROUVE la convention entre la commune et le département, fixant les modalités financières de la participation liée au rehaussement de la butte du Clos Saint-Nom dans le cadre de l'opération de déviation et d'aménagement de la RD307.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Jean-Marie CHAZAL.

ABSTENTIONS : Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER.

N° 2016-07/49 : Marché de travaux de rénovation de 5 terrains de tennis - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de rénovation de 5 terrains de tennis pour un montant total de 144 993,22€ HT soit 173 991,86 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/50 : Travaux de sécurisation aux abords des écoles – Demande de subvention auprès du Département

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au taux maximal au titre du programme départemental d'aide aux Communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurisation routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes. Les communes perçoivent une subvention égale à 80 % du coût HT des travaux plafonné selon le type d'aménagement. Le plafond de la dépense subventionnable pour la sécurité routière aux abords des établissements scolaires étant de 11 700 € HT, le montant maximum de la subvention s'élèvera à 9 360 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant au descriptif technique annexé au dossier et dont fait partie la présente délibération, conformément à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/51 : Demande de subvention pour des travaux divers d'intérêt local accordée sur le programme 122 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale dans le cadre des travaux de réaménagement de la route des Deux Croix et d'une partie de la rue Michel Pérot

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement de la Route des Deux Croix et une partie de la Rue Michel Pérot.

SOLLICITE une subvention parlementaire d'un montant de 10 000,00 € dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de réaménagement de la Route des Deux Croix et d'une partie la Rue Michel Pérot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER,

Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/52 : Affectation du résultat 2015 – Budget principal ville - Rectification des restes à réaliser

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Section investissement, compte D/001 : 774 474,57 €

Section investissement, compte R/1068 : 1 982 569,85 €

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/53 : Décision modificative n°1 au budget principal ville – Exercice 2016

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1, telle que détaillée :

78571 Code INSEE	SAINT-NOM-LA-BRETECHE Commune de Saint-Nom-la-Bretèche	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DM N°1 Commune Saint-Nom-la-Bretèche

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-01 : Autres frais divers	0,00 €	33 743,05 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	33 743,05 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-023 : Autres contributions	562,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-113 : Autres contributions	6 444,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 007,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6711-01 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 717,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 019,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 736,00 €
R-7711-414 : Débits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 007,05 €	36 743,05 €	0,00 €	29 736,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10251-411 : Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
R-1328-411 : Autres	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
D-2135-411 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-520-414 : Complexe Sportif	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-411 : Installations de voirie	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-520-414 : Complexe Sportif	0,00 €	19 109,67 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-814 : Installations de voirie	4 109,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-411 : Réseaux d'électrification	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-520-414 : Complexe Sportif	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-114 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-520-414 : Complexe Sportif	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-520-414 : Complexe Sportif	3 691,74 €	3 691,74 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-411 : Autres immobilisations corporelles	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-520-414 : Complexe Sportif	8 297,10 €	22 197,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 498,51 €	80 498,51 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-520-414 : Complexe Sportif	274 378,54 €	274 378,54 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	274 378,54 €	274 378,54 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	354 877,05 €	354 877,05 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Total Général		29 736,00 €		29 736,00 €

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/54 : Avenant n°1 au marché de restauration scolaire

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant actant la prolongation du marché pour une année supplémentaire, ainsi le marché arrivera à terme le 1^{er} septembre 2017.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/55 : Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs-Rattrapage d'amortissements - Frais d'étude extension JKM

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget de la commune de St Nom la Bretèche, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 28031 « immobilisations corporelles – frais d'études » à hauteur de 20 838,56 €.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/56 : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions et Expertise et de l'Engagement Professionnel en remplacement de la PFT pour les Catégories A

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Article I : Principe

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Article II : Bénéficiaires

DÉCIDE d'instituer, le RIFSEEP, aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel, de catégorie A.

PRÉCISE que le RIFSEEP, sera octroyé aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Article III : Les critères pris en compte pour déterminer les groupes de fonctions et les montants plafonds :

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'État.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

- **Cadre d'emplois des attachés territoriaux (Catégorie A)**

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux est réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

IFSE Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels	
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Responsable/Chef de plusieurs services	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Responsable/Chef d'un service	25 500 €	14 320 €
Groupe 4	Chargé de mission / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	20 400 €	11 160 €

CIA Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels
Groupe 1	Directeur Général des Services	6 390 €
Groupe 2	Responsable/Chef de plusieurs services	5 670 €
Groupe 3	Responsable/Chef d'un service	4 500 €
Groupe 4	Chargé de mission / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	3 600 €

Article IV : Modulations individuelles et cumuls avec d'autres indemnités

➤ Part fonctionnelle (IFSE) :

La part fonctionnelle peut varier selon :

- le niveau de responsabilités (encadrement, responsabilité spécifique, etc.),
- le niveau d'expertise (expérience/ancienneté dans le poste exercé, niveau d'études),
- les sujétions spéciales liées aux fonctions exercées (contraintes horaires spécifiques et de disponibilité en dehors des temps de travail).

Le montant individuel alloué dépendra du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement.

➤ Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA) :

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%.

Ce pourcentage sera apprécié notamment à partir des résultats de l'évaluation professionnelle et de la manière de servir en tenant compte des éléments suivants :

- l'efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques (respect des délais, rigueur, autonomie, qualités rédactionnelles, expression orale, etc.)
- les qualités relationnelles (tant avec sa hiérarchie, les collègues et agents qu'avec les administrés) et la capacité à travailler en transversalité,
- la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (capacités managériales avérées, sérieux, implication, etc.).

Le CIA n'est pas obligatoire et pourra faire l'objet d'un versement annuel, non reconductible d'une année sur l'autre.

➤ **Le cumul avec d'autres indemnités :**

Selon l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 : « *l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget* ».

Ainsi, il convient donc d'abroger la délibération n° 2014-09/60 modifiant la prime de fonctions et de résultats.

En revanche, le RIFSEEP est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement, etc.) ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA, etc.) ;
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (astreintes, etc.).

Article V : Modalités de maintien ou de suppression

En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service et de trajet et maladie professionnelle : les primes suivent le sort du traitement.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Article VI : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès qu'elle sera rendue exécutoire.

ENTENDU l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complémentaire indemnitaire annuel (CIA)

suivant les modalités définies ci-dessus pour les cadres d'emploi des Attachés Territoriaux,

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

DIT que la mise en œuvre du RIFSEEP, pour les autres cadres d'emplois se fera dès la parution de tous les arrêtés ministériels.

Les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au budget, chapitre 012.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/57 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Scola Musika - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association Scola Musika.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/58 : Tarifs municipaux –Tarifications des études surveillées et des études dirigées pour la rentrée du 1^{er} septembre 2016

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2016, le tarif mensuel pour l'étude ainsi qu'il suit :

Pour les études surveillées les tarifs des forfaits sont :

Forfait 2 jours/semaine	16.46 €
Forfait 3 jours/semaine	24.69 €
Forfait 4 jours /semaine	32.92 €

Pour les études dirigées les tarifs des forfaits sont :

Forfait 2 jours/semaine	24.92 €
Forfait 3 jours/semaine	37.38 €
Forfait 4 jours /semaine	49.84 €

DIT que l'inscription à l'étude sera annuelle, avec une facturation mensuelle et que tout trimestre commencé sera dû dans sa totalité.

DIT que pour répondre à la demande des familles en matière d'étude, il sera proposé deux tranches horaires d'étude par soir.

FIXE les horaires de la manière suivante :

- 1^{ère} tranche de 16h15 à 17h15 (étude dirigée ou surveillée)
- 2^{ème} tranche de 17h15 à 18h15 (étude dirigée)

PRÉCISE qu'une majoration de 20% sera appliquée à l'ensemble des tarifs ci-dessus pour les élèves non domiciliés sur la commune.

PRÉCISE que le quotient familial sera appliqué à l'ensemble des tarifs de l'étude.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/59 : Désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal au sein de la Commission Animation, sport et culture et de la Commission Communication

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Patrick LÉGER comme représentant au sein de la commission animation, sport et culture et de la commission communication.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS représentée par Agathe SCARDILLI, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gilles STUDNIA, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2016-07/60 : Nouvelle composition de la commission d'appel d'offres (CAO) suite à la démission de Mme Manuelle WAJSBLAT, membre titulaire de la CAO

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

PREND ACTE de l'installation de M. Bertrand CHANZY comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de la nouvelle composition de la CAO comme suit :

Membres de la C.A.O	
Titulaires	Suppléants
Gérard PARFAIT	Dominique GERBERT
Axel FAIVRE	Sylvie SORMAIL
Karel KURZWEIL	--
Pierre VEZY	Michel MOREAU
Bertrand CHANZY	--

D) Questions diverses

La séance prend fin à 21h36.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 7 juillet 2016.

Affiché le 8 juillet 2016.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,


Gilles STUDNIA

